



Custines, le 2 décembre 2024

Expéditeur :

Mairie de Custines

Destinataire

Monsieur le Président de la MRAe -DREAL – GRAND EST
Service évaluation environnementale
14, rue du Bataillon de Marche n° 24 BP 81005/F
67070 STRASBOURG Cedex

Objet : Demande d'examen au cas par cas par l'autorité environnementale

PJ : Formulaire de demande d'examen au cas par cas et pièces annexes

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous consulter en tant qu'Autorité Environnementale (Ae) dans le cadre d'un examen au cas par cas, conformément à l'article R.122-3-1 du code de l'environnement.

Cette consultation porte sur la prise en compte de l'environnement par une opération d'aménagement sur le territoire de la commune de Custines (quartier « Le Déri-sté ») et sur l'éventuelle nécessité de procéder à une évaluation environnementale ou à une étude d'impact.

Selon l'article R.122-18 du Code de l'environnement, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet pour notifier votre décision de soumettre ou non le projet de modification simplifiée du PLU à évaluation environnementale.

À ce titre, je vous prie de trouver ci-joint :

- Le formulaire d'examen au cas par cas ;
- La fiche d'informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire ;
- Un plan de situation ;
- Des photographies localisées du site ;
- Un plan du projet ;
- Un plan des abords ;
- Une carte localisant le projet par rapport aux sites Natura 2000 ;
- La note de synthèse d'une prospection naturaliste effectuée sur le site.

Comptant sur votre prompt décision, je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire

Pierre JULIEN

